

1767123	INFLUENZA AVIAIRE: MESURES D'APPLICATION DANS LA ZONE DE SURVEILLANCE WERVIK	
<u>Objectif</u> Ce document décrit les zones de surveillance (10 km) délimitées autour des contaminations par la grippe aviaire hautement pathogène de type H5N1 dans des exploitations avicoles à Wervik et les mesures qui s'appliquent dans ces zones.	<u>Version</u> date: 25.01.2023 numéro de version: 3 référence: 1767123 v3	
<u>Annexes à ce document</u> 1. Délimitation de la zone de surveillance Wervik 2. Inventaire	<u>Matériel de référence</u> - Règlement 2020/687 - AR du 5 mai 2008	<u>Destinataires</u> Tous

Délimitation

La délimitation de la zone de surveillance Wervik est reprise en annexe 1. Cette zone se compose de 2 sous-zones, qui ont été délimitées respectivement le 20.01.2023 (ligne claire) et le 25.01.2023 (ligne foncée).

Mesures

Les mesures décrites dans le document 1715557 « Influenza aviaire: mesures dans une zone de surveillance » sont d'application dans la zone de surveillance Wervik. Ce document est disponible sur les pages internet de l'AFSCA: <http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.

Dérogations

À partir du 25.01.2023, les volailles d'abattage peuvent être enlevées dans les conditions prévues par la procédure 1663138 vers un abattoir pour un abattage logistique.

À partir du 25.01.2023, les œufs à couvrir peuvent être transférés dans les conditions prévues par la procédure 1663174 vers un couvoir pour y être couvés dans des conditions contrôlées.

Les couvoirs se trouvant dans la zone peuvent recevoir des œufs à couvrir provenant d'exploitations situées en-dehors des zones de protection et de surveillance et expédier des poussins d'un jour ou des œufs à couvrir vers des exploitations situées en dehors des zones de protection et de surveillance, pour autant que les corridors définis soient utilisés.

Les corridors autorisés sont :

- Lafaut, Klokhofstraat 13, 8980 Beselare
La A19 (Kortrijk – Ieper), sortie 3 Zonnebeke – Beselare; prendre la N303 en direction de Beselare et passer le centre; environ 1,5 km après le centre, tourner à droite dans la Klokhofstraat.
- Geldhof Poultry Products, Dadizelestraat 158, 8930 Menen
La A19 (Kortrijk – Ieper), sortie 2 Menen; la N22 en direction de Roeselare; prendre la N326 à gauche en direction de Menen; prendre la Volkslaan à droite, environ 1 km après la A19; suivre la Volkslaan jusqu'au bout ; prendre la Dadizelestraat à droite; le couvoir se trouve au bout de cette rue.

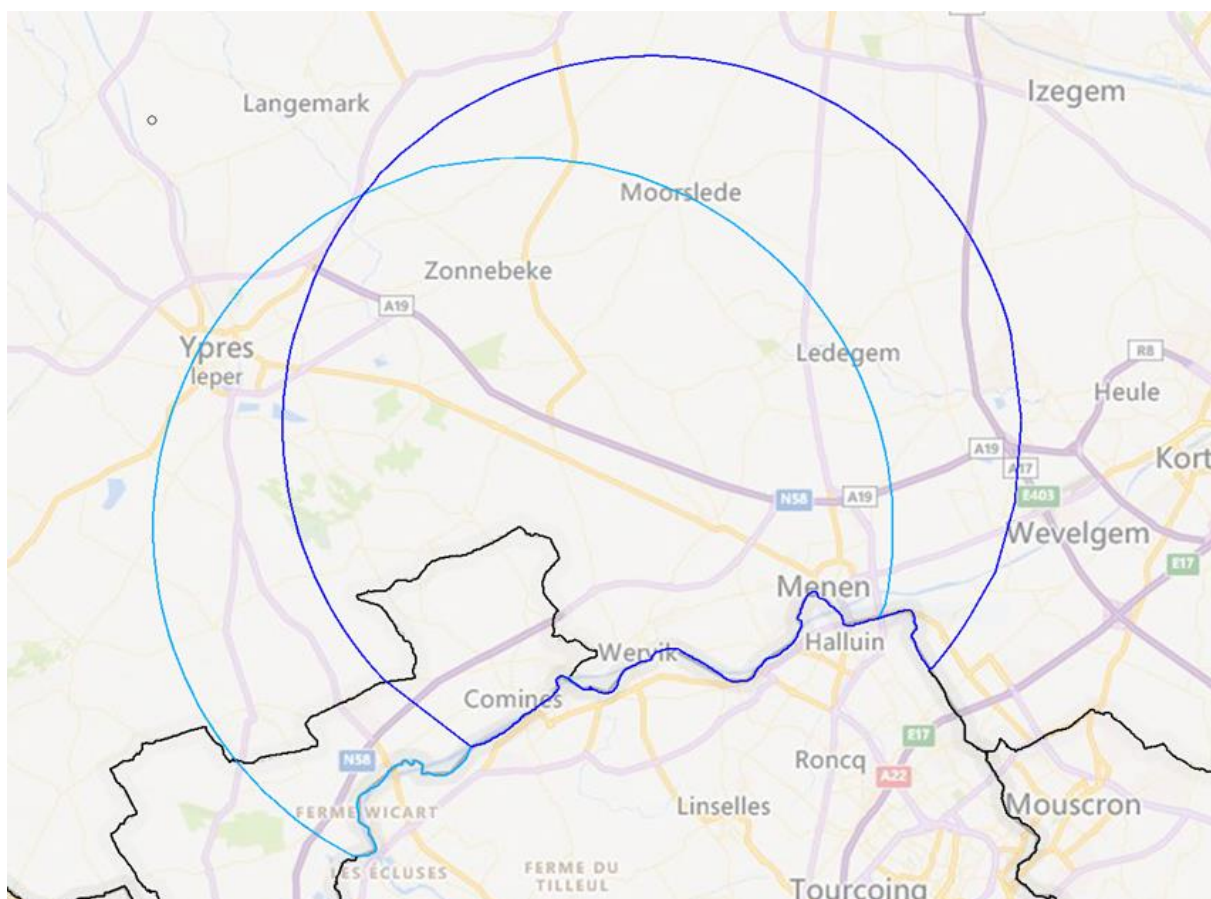
Application

Cette instruction s'applique pour une durée indéterminée à partir du 20.01.2023.

annexe 1 DELIMITATION DE LA ZONE DE SURVEILLANCE WERVIK

La zone de surveillance Wervik est constituée (des parties) des communes de Comines-Warneton, Heuvelland, Ieper, Langemark-Poelkapelle, Ledegem, Menen, Mesen, Moorslede, Roeselare, Staden, Wervik, Wevelgem et Zonnebeke.

Une carte détaillée et zoomable de la zone est disponible sur les pages internet de l'AFSCA: <http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.



annexe 2 INVENTAIRE

INFLUENZA AVIAIRE – INVENTAIRE DES VOLAILLES – ZONE DE PROTECTION

A COMPLETER PAR LE DETENTEUR

1. DONNEES D'EXPLOITATION OU L'ELEVAGE

nom et prénom		téléphone	
adresse			
e-mail			
no de troupeau			

2. INVENTAIRE

espèce avicole détenues	nombre	type d'activités (indiquer)
poules		
canards		
oies		
dindes		
pintades		
perdrix		
faisans		
cailles		
ratites		
pigeons		
autres (préciser)		
total		

Fait à, le à h.

Signature du responsable